



Documents à présenter pour un visa de visite familiale

ATTENTION

- Les documents sont à présenter **en original** dans l'ordre ci-dessous
- Cochez s.v.p. à gauche, si les documents se trouvent dans le dossier et présentez cette feuille lors du dépôt de la demande
- Annexe une copie du dossier complet (à l'exception du formulaire)
- Une copie des pages du passeport qui contiennent les données personnelles et des Précédents Visas Schengen sont également à joindre dans le dossier.
- Les frais de visa de **80 EURO** (Demandeurs de moins de 6 ans: gratuit) sont à payer en **USD (en espèce) au taux d'échange actuelle de l'ambassade** lors du dépôt de la demande.

- Passeport
 - doit être valide d'au moins 6 mois à la date du dépôt du dossier
 - doit être signé par le titulaire
- Formulaire de demande de visa (modèle Schengen) avec 2 photos d'identité biométriques récentes
 - doit être complètement rempli
 - doit être signé par le demandeur
- Preuves sur la situation professionnelle et sur ses propres revenus
 - sont à présenter tous les documents qui peuvent prouver les revenus financiers et les biens (dont il est propriétaire) du demandeur.

Quelques exemples (non exclusifs):

- a) Travailleur à titre indépendant: p. ex: registre de commerce, relevés bancaires (de trois derniers mois), preuves d'activités commerciales ou financières, titre de propriété au cadastre :
 - b) Employés: p. ex: fiches de salaires, relevés bancaires (de trois derniers mois), titre de propriété au Cadastre, en tout cas: attestation de service, attestation de congé
 - c) Sans-emploi: preuves des revenus de la personne dont le demandeur dépend financièrement
- Preuves sur la situation familiale
 - p.ex. acte de mariage, acte de naissance, photos de famille, photos de mariage, etc.
 - Assurance-maladie

ATTENTION: l'assurance-maladie doit être valable pour toute la durée du séjour envisagé!



- Réservation de vol aller/retour
 - Modifiable ou rectifiable sans charges
 - ATTENTION:** le visa est accordé et établi selon les dates de la réservation de vol. Un changement de la période de validité du visa après le dépôt de la demande n'est plus possible ou peut entraîner des nouveaux frais.

- Déclaration de prise en charge et lettre d'invitation

La personne invitant en Allemagne peut présenter une invitation ou faire la Déclaration formelle d'engagement (§§ 66-88 loi relative au séjour des étrangers) auprès du service allemand pour les étrangers (Ausländerbehörde).

- Preuve d'hébergement/ réservation d'hôtel

Si le logement n'est pas chez la personne de référence (hôte)

- Le cas échéant : Preuve du lien de parenté avec la personne de référence vivant en Allemagne

Par exemple : Des documents officiels attestant le mariage ou la naissance.

www.kinshasa.diplo.de